

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Année 2017

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
A. Présentation du Service	
1 Le territoire desservi	
2 Les agents du service et leur fonction	
3 Les chiffres clés depuis la création du service	
4 Les chiffres clés de 2017	
5 Le nombre d'installations en anc	
6 Les informations relatives au fonctionnement du service	
7 Les demandes d'urbanisme	7
8 Le bilan des contrôles effectués dans l'année 2017	
9 Le bilan des contrôles par commune cumulés au 31/12/2017	10
C. Les indicateurs de performance	14
II- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	16
A. Tarification de l'anc et bilan financier	16
1 Les tarifs	16
2 Les sanctions	16
3 Le bilan financier	17
B. Les primes de performance	20
C. Résultats de l'exercice	20
III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	20

PRÉAMBULE

Le présent rapport annuel a pour but de présenter l'ensemble des éléments relatifs au service public d'assainissement non collectif du Syndicat Rhône Ventoux.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers du service et répond aux exigences des dispositions de la loi du 2 février 1995 dite Barnier et des directives du décret 2007-675 du 2 mai 2007. Il constitue également un outil de gestion pour les élus et les responsables du service.

Conformément aux obligations réglementaires de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et des arrêtés du 6 mai 1996, le Syndicat Rhône Ventoux a créé son service public d'assainissement non collectif (SPANC) le 1^{er} octobre 2003. Cette création officielle fait suite au démarrage de ce service qui a eu lieu en 2001.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2221-1 du code des collectivités territoriales et par délibération du 16 juin 2003, une Régie intercommunale a été chargée de l'exploitation de ce service.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie est constitué de six membres désignés par le Comité Syndical, sur proposition du Président. Il est composé de quatre membres du Comité Syndical, un membre de la société civile et un représentant des usagers.

Syndicat Rhône Ventoux Page 2 sur 22 RPQS ANC 2017

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Presentation du Service

1 LE TERRITOIRE DESSERVI

La carte ci-dessous rappelle l'ensemble des collectivités intégrant le Syndicat Rhône Ventoux pour la compétence assainissement non collectif. Elles sont au nombre de 33 au 1^{er} janvier 2017.



2 LES AGENTS DU SERVICE ET LEUR FONCTION

Le SPANC comporte 5 agents en 2017 :

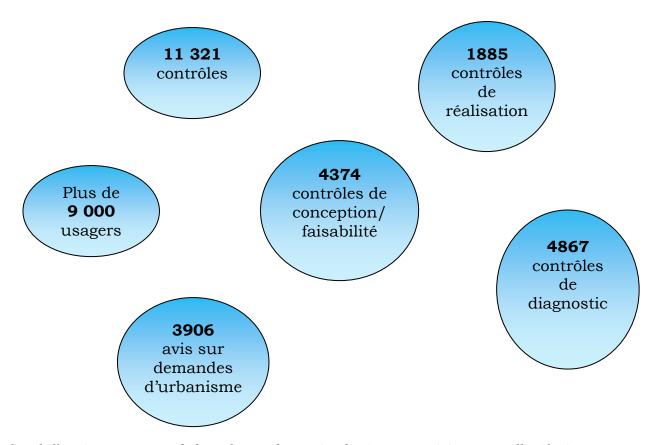
Alban FOURCADE : Responsable du service Audrey LALAUT : Assistante administrative

Eddy LASSIA : Technicien Nicolas LAVILLE : Technicien

Stéphanie LEVEQUE : Secrétaire à mi-temps (en CDD depuis octobre 2017)

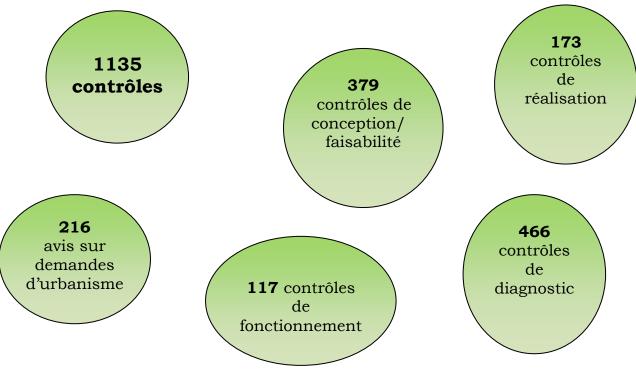
Syndicat Rhône Ventoux Page 3 sur 22 RPQS ANC 2017

3 LES CHIFFRES CLES DEPUIS LA CREATION DU SERVICE



Ces chiffres tiennent compte du basculement de certains dossiers en assainissement collectif suite aux dernières extensions de réseau sur les communes concernées

4 LES CHIFFRES CLES DE 2017



Syndicat Rhône Ventoux Page 4 sur 22 RPQS ANC 2017

5 LE NOMBRE D'INSTALLATIONS EN ANC

Le nombre total d'installations existantes sur les 33 communes est estimé à environ 10 000. Cette évaluation reste approximative puisque toutes les habitations n'ont pas encore été recensées et qu'il subsiste des incertitudes par rapport aux bâtis en ruine, cabanon sans alimentation en eau, secteurs zonés en assainissement collectif projeté sur certaines communes...

6 LES INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

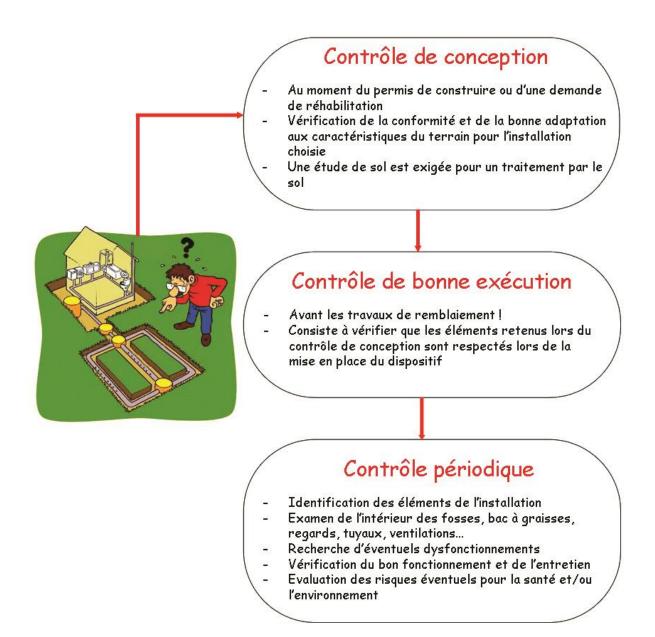
Une évaluation du travail est effectuée en termes d'avis rendus sur les dossiers d'urbanisme entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Un état des prestations effectuées entre ces deux dates est également donné dans le tableau suivant :

Type de prestation	2017
Avis sur demande de branchement au réseau d'eau potable	61
Avis sur demande d'urbanisme	216
Contrôles de diagnostic	467 (*)
Contrôles de réalisation	173
Contrôles de fonctionnement	118 <i>(*)</i>
Contrôles de conception/faisabilité	379

(*) Contrôles-vente compris

<u>RAPPEL</u>: Les dossiers ANC liés à des demandes d'urbanisme font l'objet d'un double examen depuis la réforme du code de l'urbanisme du 1^{er} mars 2012 : nécessité de joindre à la demande d'urbanisme un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, pour la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation. Cette modification implique et nécessite une double consultation du service ANC (en amont du dépôt en Mairie et lors de l'instruction).

Syndicat Rhône Ventoux Page 5 sur 22 RPQS ANC 2017



Par ailleurs, le temps passé sur les contrôles de conception / réalisation est de plus en plus important, en raison notamment de la multiplication des nouvelles filières et de leur complexité. En effet, les arrêtés et avis d'agréments sont actuellement au nombre de 77 pour les filtres compacts, 9 pour les filtres plantés, 69 pour les microstations à cultures libres et 72 pour les micro-stations à cultures fixées, avec des guides de l'utilisateur allant de 30 à plus de 100 pages. 10 nouveaux dispositifs agréés ont été publiés au Journal Officiel au cours de l'année 2017.



7 LES DEMANDES D'URBANISME

Un bilan est présenté en page suivante concernant les avis émis sur les demandes d'urbanisme pour chaque commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.





	Type de demandes d'urbanisme					
Communes	Certificat d'urbanisme	Permis de construire	Permis de lotir	Permis de démolir	Déclaration préalable	TOTAL
AUBIGNAN	0	5	0	0	2	7
BEAUMES DE VENISE	0	2	0	0	0	2
BEAUMONT DU VENTOUX	2	0	0	0	0	2
BEDARRIDES	1	5	0	0	16	22
BEDOIN	0	6	0	0	2	8
BLAUVAC	1	2	0	0	1	4
CADEROUSSE	0	3	0	0	3	6
CARPENTRAS	1	38	2	0	10	51
CHATEAUNEUF DU PAPE	0	1	0	0	0	1
COURTHEZON	2	4	0	0	2	8
CRILLON LE BRAVE	0	5	0	0	1	6
FLASSAN	0	0	0	0	0	0
GIGONDAS	0	2	0	0	1	3
JONQUIERES	0	2	0	0	0	2
LA ROQUE ALRIC	0	1	0	0	2	3
LA ROQUE SUR PERNES	0	4	0	0	0	4
LAFARE	0	0	0	0	0	0
LE BARROUX	0	2	0	0	1	3
LE BEAUCET	0	1	0	0	0	1
LORIOL DU COMTAT	0	1	0	0	0	1
MALAUCENE	0	4	0	0	0	4
MALEMORT DU COMTAT	0	6	0	0	2	8
MAZAN	1	17	0	0	2	20
METHAMIS	0	6	0	0	0	6
MODENE	0	3	0	0	3	6
SAINT DIDIER	0	1	0	0	0	1
SAINT HIPPOLYTE	0	0	0	0	0	0
SAINT PIERRE DE VASSOLS	0	4	0	0	1	5
SARRIANS	0	7	0	0	0	7
SORGUES	2	3	1	0	1	7
SUZETTE	0	2	0	0	5	7
VENASQUE	1	8	0	0	1	10
VILLES SUR AUZON	0	1	0	0	0	1
Total	11	146	3	0	56	216

Le nombre d'avis émis sur l'année 2017 est sensiblement équivalent aux chiffres de l'année précédente (qui comptabilisait 208 avis). Les communes de Carpentras, Bedarrides, Mazan et Venasque représentent environ 50 % des demandes transmises.

Il faut rappeler que les communes doivent systématiquement nous adresser les dossiers d'urbanisme ainsi que les arrêtés d'attribution ou de refus correspondants.

Syndicat Rhône Ventoux Page 8 sur 22 RPQS ANC 2017

$\underline{8\ Le\ bilan\ des\ controles\ effectues\ dans\ l'annee\ 2017}$

Le tableau ci-après présente le bilan total des divers contrôles effectués et facturés sur chacune des communes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

	Types de contrôle]		
Communes	Conception	Réalisation	Faisabilité	Diagnostic	Fonctionnement	Vente	TOTAL
AUBIGNAN	5	1	2	1	0	6	15
BEAUMES DE VENISE	3	3	0	0	0	3	9
BEAUMONT DU VENTOUX	3	1	2	0	0	5	11
BEDARRIDES	12	4	7	2	1	12	38
BEDOIN	10	9	1	1	3	10	34
BLAUVAC	4	5	2	0	1	3	15
CADEROUSSE	6	4	0	1	0	12	23
CARPENTRAS	118	58	11	275	2	44	508
CHATEAUNEUF	1	0	0	0	0	0	1
COURTHEZON	13	8	2	1	0	5	29
CRILLON LE BRAVE	4	0	0	0	0	5	9
FLASSAN	1	0	0	0	0	0	1
GIGONDAS	7	2	0	0	0	3	12
JONQUIERES	4	4	0	47	1	13	69
LAFARE	0	0	0	0	0	0	0
LA ROQUE ALRIC	1	0	0	0	1	3	5
LA ROQUE SUR PERNES	8	3	0	1	0	4	16
LE BARROUX	10	3	0	0	1	1	15
LE BEAUCET	2	5	0	0	0	0	7
LORIOL DU COMTAT	7	5	0	2	0	4	18
MALAUCENE	12	7	0	1	0	10	30
MALEMORT	9	5	1	3	0	8	26
MAZAN	33	17	1	5	1	23	80
METHAMIS	5	2	0	0	0	3	10
MODENE	4	0	2	1	1	5	13
SAINT DIDIER	3	1	0	0	0	2	6
ST HIPPOLYTE	2	1	0	0	0	3	6
SAINT PIERRE DE VASSOLS	6	1	0	2	0	1	10
SARRIANS (*)	22	13	0	0	2	19	56
SORGUES	7	4	4	1	0	7	23
SUZETTE	3	0	1	1	0	1	6
VENASQUE	14	6	2	0	1	8	31
VILLES SUR AUZON	2	1	0	0	0	0	3
Total	341	173	38	345	15	223	1135

Syndicat Rhône Ventoux Page 9 sur 22 RPQS ANC 2017

9 LE BILAN DES CONTROLES PAR COMMUNE CUMULES AU 31/12/2017

Le tableau ci-après présente le bilan total des divers contrôles effectués et facturés sur chacune des communes depuis la création du service.

	Types de contrôle					1	
Communes	Conception	Réalisation	Faisabilité	Diagnostic	Fonctionnement	Vente	TOTAL
AUBIGNAN	144	53	14	119	7	32	369
BEAUMES DE VENISE	83	34	11	90	6	15	239
BEAUMONT DU VENTOUX	18	10	2	65	0	20	115
BEDARRIDES	236	105	11	125	5	56	538
BEDOIN	293	133	22	272	8	57	785
BLAUVAC	115	52	18	108	7	19	319
CADEROUSSE	43	36	0	58	0	61	198
CARPENTRAS	664	393	39	1025	24	189	2334
CHATEAUNEUF	53	22	2	48	0	7	132
COURTHEZON	97	51	2	187	3	48	388
CRILLON LE BRAVE	112	40	20	70	4	17	263
FLASSAN	17	6	0	15	0	3	41
GIGONDAS	64	22	0	83	0	9	178
JONQUIERES	38	28	2	83	1	42	194
LAFARE	10	5	0	6	0	1	22
LA ROQUE ALRIC	20	6	2	46	1	4	79
LA ROQUE SUR PERNES	88	30	11	93	3	19	244
LE BARROUX	139	48	10	78	5	21	301
LE BEAUCET	49	22	11	64	1	15	162
LORIOL DU COMTAT	127	77	0	245	5	36	490
MALAUCENE	165	75	8	191	13	36	488
MALEMORT	194	83	7	135	2	23	444
MAZAN	539	255	27	365	6	100	1292
METHAMIS	40	14	12	32	1	5	104
MODENE	57	29	2	35	4	13	140
SAINT DIDIER	28	16	3	44	2	13	106
ST HIPPOLYTE	25	18	0	54	1	12	110
SAINT PIERRE DE VASSOLS	104	34	2	99	1	6	246
SARRIANS (*)	38	25	0	0	4	25	92
SORGUES	83	40	28	71	2	47	271
SUZETTE	65	19	1	15	0	9	109
VENASQUE	132	46	9	138	8	33	366
VILLES SUR AUZON	40	16	6	89	3	8	162
Total	3920	1843	282	4148	127	1001	11 321

Syndicat Rhône Ventoux Page 10 sur 22 RPQS ANC 2017

(*) Note : Pour la commune de Sarrians, ces chiffres ne comptabilisent que les contrôles effectués par le Syndicat depuis le transfert de compétence en juin 2016.

Le nombre de contrôles de diagnostic/fonctionnement sur les installations existantes est stable par rapport à l'année 2016. En revanche, on peut noter une augmentation sensible (environ 13 %) du nombre de contrôle de réalisation, avec une part importante des installations réhabilitées par rapport aux installations neuves.

Comme pour l'année 2016, plus de 50 % des contrôles-terrain (diagnostic, fonctionnement, réalisation, vente) ont été effectués sur la commune de Carpentras, qui fait actuellement l'objet d'une vaste opération de relance pour finaliser les diagnostics non réalisés lors des précédentes campagnes.

On peut noter également le démarrage en fin d'année d'une opération portant sur l'aire d'alimentation des captages d'eau potable sur les communes de Courthezon et Jonquières (arrêté préfectoral du 18 avril 2016). Environ 100 installations sont concernées.

Il est rappelé que le travail du SPANC ne se limite pas à ces seuls contrôles et que le temps passé dans des missions générales de ce service (accueil et conseil aux usagers, appels téléphoniques, édition et enregistrement des courriers, montage et suivi des dossiers de subventions...) ne peut être comptabilisé au quotidien. De plus, il ne peut donner lieu à une facturation spécifique.



Syndicat Rhône Ventoux Page 11 sur 22 RPQS ANC 2017

SUBVENTIONS - AIDES AUX PARTICULIERS:

Le 25 octobre 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse nous a informé de <u>l'arrêt du système de subventions accordées aux particuliers pour la réhabilitation des ANC</u>. Cette disposition a été justifiée par des restrictions budgétaires importantes portant sur le 10ème programme de l'Agence.

Pour cette raison, les deux derniers programmes soumis aux financeurs, qui comportaient à l'origine un total de 50 (programme spécifique Carpentras) et 15 dossiers, n'ont pu être pris en charge que très partiellement (respectivement 12 et 10 dossiers acceptés).

Concernant les précédents programmes :

Le premier programme (10 dossiers), monté en 2013, a été soldé en octobre 2016. L'opération totalise un montant global de 45 550,00 € qui a été intégralement reversé aux particuliers concernés.

En 2014, le deuxième programme (30 dossiers) a été soumis aux financeurs et validé en commission (AERMC) le 16/03/2015. Le montant global des aides attendues s'élève à 130 430,00 €. Le taux d'avancement actuel de ce programme est d'environ 40 % (8 dossiers soldés en 2016 et 4 de plus en 2017, sur un total de 30 dossiers). Des courriers de relance avaient été envoyés en 2016 aux 19 particuliers qui n'avaient pas encore effectué les travaux. Seulement 3 usagers ont réagi suite à cette relance au cours de l'année 2017.

En 2016, le troisième programme (52 dossiers) a été soumis aux financeurs et validé en commission le 29/11/2016. Le montant global des aides attendues s'élève à $191765,00 \in$. Le taux d'avancement actuel de ce programme est d'environ 34 % (18 dossiers soldés sur 52 et 9 en attente d'une convention financière).

Le transfert de compétence de la commune de Sarrians s'est également accompagné du transfert des dossiers de demande de subventions spécifiques (2 programmes, respectivement 20 et 30 dossiers), qui sont désormais gérés par le Syndicat. Le taux d'avancement moyen de ces programmes est d'environ 38 %.

Syndicat Rhône Ventoux Page 12 sur 22 RPQS ANC 2017

GRILLE DE L'EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Durklim a sustation and	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux					
Problèmes constatés sur l'installation	NON	OUI				
T moturation	NON	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux			
	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique					
□Absence d'installation	 ★ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ★ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 					
Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	>	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a)				
☐ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation						
☐ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution						
 Installation incomplète Installation significativement sous- 	Installation non conforme	Installation non conform > Danger pour la santé a personnes				
dimensionnée	Article 4 - cas c)	Article 4 - cas a)	Article 4 - cas b)			
■ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	★ Travaux obligatoires sous 4 ans★ Travaux dans un délai 1 an si vente	 ★ Travaux obligatoires sous 4 ans de ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente 			
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	★ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation					

Note: L'application de délais plus courts reste possible en cas de pollution grave entrant dans le cadre des missions de Police de l'Eau ou par le biais du pouvoir de Police du Maire (plaintes, problèmes de salubrité publique...)



B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance sont donnés par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce nombre, allant de 0 à 140, permet d'évaluer l'avancée du service.

Sur ces bases, il est établi à 100 en 2017 pour le SPANC du Syndicat.

Il faut noter que les points supplémentaires sont attribués si le service a choisi de prendre les compétences facultatives que sont l'entretien, les travaux de réhabilitation et le traitement des matières de vidange, ce qui n'est pas le cas du Syndicat Rhône Ventoux.

TAUX DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur est le rapport (exprimé en pourcentage) entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Pour le Syndicat Rhône-Ventoux :

- Nombre total d'installations contrôlées (réalisation, diagnostic, fonctionnement, vente) entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2017 = **6113**.
- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes à la réglementation actuelle = **2370.**
- Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes à la réglementation actuelle = 3743 : dont 2266 jugées «non conformes sans risque avéré» et 1477 jugées «non conformes avec risque avéré».

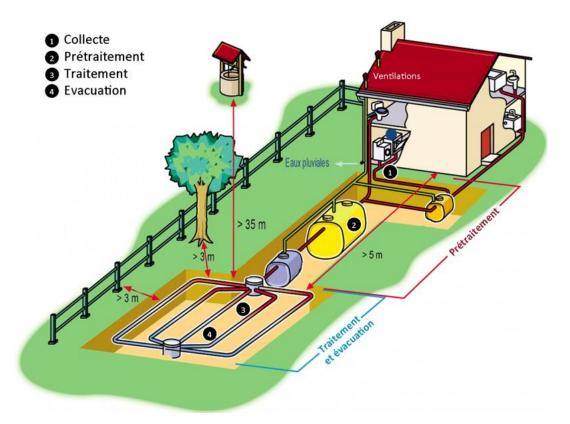
TAUX DE CONFORMITE = (2370 + 2266) / 6113 = 75.8%

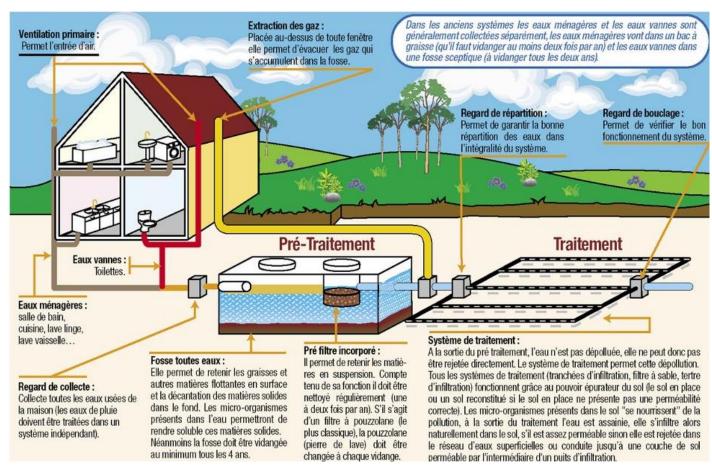
Soit une baisse de près de 5 points par rapport à l'année précédente.

Naturellement, cet indicateur n'aura de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant règlementairement du SPANC aura été contrôlé.

Syndicat Rhône Ventoux Page 14 sur 22 RPOS ANC 2017

SCHEMAS DE PRINCIPE D'UNE FILERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





Syndicat Rhône Ventoux Page 15 sur 22 RPQS ANC 2017

II- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'ANC ET BILAN FINANCIER

1 Les tarifs

Les tarifs suivants ont été adoptés par délibérations du comité en date des 29 septembre 2003, 7 juillet 2009 et 1^{er} février 2011.

TYPE DE REDEVANCE	COÛT UNITAIRE	COÛT UNITAIRE (TVA 10 %)
	HT	TTC
Contrôle des systèmes inférieurs ou égaux à		
20 EH		
* Conception	31,28 €	34,41 €
* Réalisation	125,12 €	137,63 €
Contrôle des systèmes supérieurs à 20 EH		
* Conception	47,40 €	52,14 €
* Réalisation	151,66 €	166,83 €
Contrôle de faisabilité sur CU, DP, PA	31,28 €	34,41 €
Contrôle de diagnostic, de fonctionnement	102,37 €	112,61 €
Contrôle technique vente	142,18 €	156,40 €
Frais de déplacement sans visite	37,92€	41,71 €
Redevance pour prestations administratives	28,44 €	31,28 €
Frais pour formation de professionnels	28,44 €/h	31,28 €/h

2 Les sanctions

Les redevances majorées qui figurent dans le tableau ci-dessous ont été adoptés par délibération du comité en date du 25 juin 2015.

Ces pénalités sont appliquées depuis le mois de mars 2016 et représentent à ce jour environ 7 % du montant global des redevances du service.

Syndicat Rhône Ventoux Page 16 sur 22 RPQS ANC 2017

Cas	Type de situation	Prix TTC du (ou des) contrôle(s) à réaliser	Montant TTC de la sanction équivalente
1	Refus de diagnostic initial ou contrôle périodique	112, 61 €	225,22 €
2	Réhabilitation non engagée 1 an après une vente immobilière		
2bis	Réhabilitation non engagée 4 ans après notification par le SPANC	172,04 €	344,08 €
3	Installation réalisée sans contrôle de conception-réalisation		
3bis	Installation réalisée sans contrôle de réalisation	137,63 €	275,26 €
4	Défaut d'entretien dûment constaté	31,28 €	62,56 €

3 Le bilan financier

BILAN DE LA FACTURATION DE 2005 à 2017

Pour information, un bilan est présenté dans le tableau ci-dessous en termes de facturation et de paiement des factures depuis 2006.

Il apparaît que les montants impayés restent toujours faibles.

La date arrêtée pour le calcul du bilan détaillé ci-après est le 30 mars 2018, correspondant à la fin du 1^{er} trimestre 2018 et à l'état des restes de la trésorerie. Cette période est la base de référence utilisée chaque année.

Il faut souligner qu'aucune demande d'admission en non-valeur formulée par la trésorerie n'a encore été accordée cette année.

La position du Syndicat, qui a toujours été de n'admettre aucune de ces demandes, permet aujourd'hui encore de constater qu'un certain nombre de dossiers finissent par aboutir même après plusieurs années, comme il est constaté dans le tableau cidessous.

ANNEES	Impayés au 24/03/2017 (Montants HT)	Impayés au 30/03/2018 (Montants HT)	Pourcentage d'impayés au 30/03/2018
2006	0,00€	0,00€	0,00 %
2007	133,65 €	133,65 €	0,08 %
2008	691,00€	691,00 €	1,00 %
2009	284,36 €	284,36 €	0,48 %
2010	127,97 €	127,97 €	0,24 %
2011	1 453,09 €	1 310,91 €	1,79 %
2012	307,11 €	275,83 €	0,43 %
2013	2 556,44 €	1 797,15 €	1,98 %
2014	2 443,98 €	1 854,04 €	3,79 %
2015	2 456,89 €	1 763,04 €	2,69 %
2016	5 114,78 €	4 723,38 €	4,55 %

Syndicat Rhône Ventoux Page 17 sur 22 RPQS ANC 2017

BILAN DE LA FACTURATION EN 2017

L'année 2017 totalise 1 150 factures pour un montant de **109 107,07 € HT** (sanctions comprises), soit une progression de 5 % par rapport à l'année 2016.

Toujours d'après l'état des restes de la trésorerie arrêté au 30 mars 2018, il y avait 12 519,68 € HT d'impayés. Ce montant anormalement élevé se justifie par un nombre important de <u>pénalités impayées</u> correspondant à 17 titres exécutoires, pour un montant total de 3 588,80 € HT.

Le pourcentage d'impayés pour 2017 arrêté au 30/03/2018 est donc de 11,47 % (contre 4,92% en 2016 arrêté au 24/03/2017). Il s'agit du taux le plus important enregistré par le Service depuis sa création.

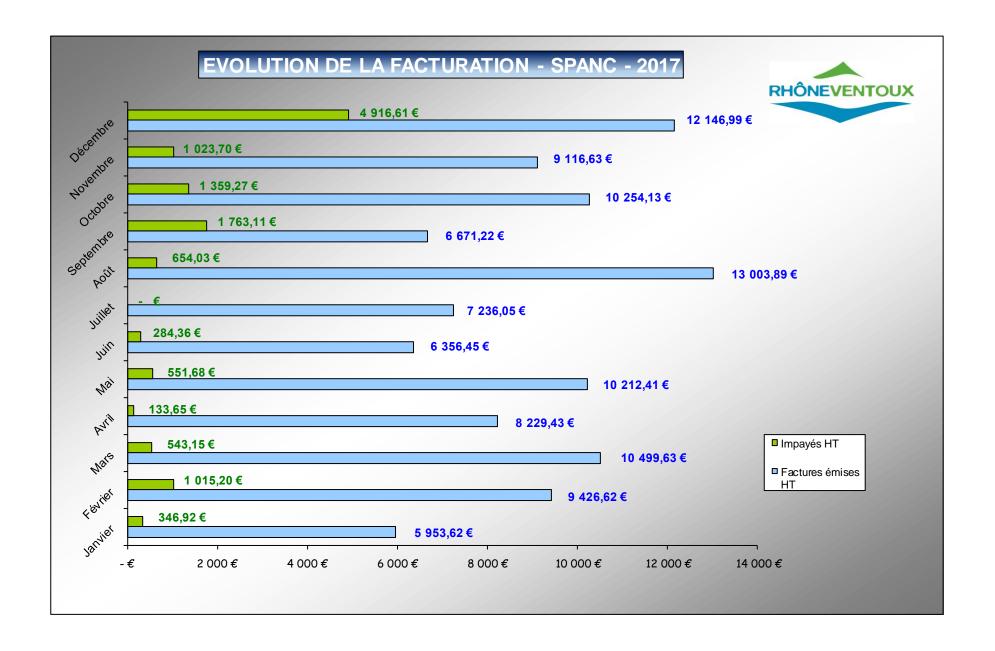
Les titres doivent être émis avant le 15 de chaque mois. C'est pourquoi, concernant le mois de décembre, 123 contrôles effectués en fin d'année 2017 ont été facturés après cette date et seront rattachés à l'exercice de 2017, soit un montant de 12 146,99 € HT, se répartissant de la manière suivante :

Nature du contrôle	Nombre	Montant total HT
Contrôle Technique Vente	14	1 990,52
Contrôle de réalisation	23	2 877,76
Contrôle de conception	21	656,88
Contrôle de diagnostic	64	6 574,43
Contrôle de conception >20 EH	1	47,40

Le montant total facturé sur l'année 2017 est donc de **109 107,07 € HT**

Le graphique, en page suivante, représente l'évolution de la facturation sur l'année 2017.

Syndicat Rhône Ventoux Page 18 sur 22 RPQS ANC 2017



Syndicat Rhône Ventoux Page 19 sur 22 RPQS ANC 2017

B. LES PRIMES DE PERFORMANCE

Pour l'année 2017, le montant attendu des primes de performance épuratoire attribuées par l'Agence de l'Eau est de 7 264.00 \in Ces aides s'élèvent désormais à 32 \in par contrôle de conception-réalisation et 16 \in par contrôle périodique de fonctionnement contre (respectivement) 40 et 20 \in pour les années précédentes.

RAPPEL : Les primes pour les contrôle-diagnostics initiaux ne sont désormais plus attribuées (ces contrôles auraient dû être finalisés théoriquement au 01/01/2013).

Les restrictions budgétaires du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau se traduisent notamment par une baisse d'environ 20 % de l'enveloppe affectée à l'aide à la performance épuratoire.

C. RESULTATS DE L'EXERCICE

Pour 2017, il ressort un résultat d'exploitation positif de 4 057.11 € et un déficit d'investissement de 13 839.91 €.

Après report des résultats antérieurs (déficit de 76 342.87 €) et des restes à réaliser à reporter en 2018, il ressort pour l'année 2017 un **résultat global de - 64 612.63** €.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- ➤ Réunion de la commission Assainissement Non collectif + conseil d'exploitation de la régie le 28 juin 2017.
- CDD reconduit en CDI pour un des agents du service (technicien).
- Embauche d'un agent administratif supplémentaire à mi-temps (CDD 1 an).
- ➤ Poursuite de l'opération de relance des diagnostics initiaux sur CARPENTRAS : environ 300 contrôles réalisés sur cette commune en 2017.
- ➤ Démarrage de l'opération diagnostics initiaux sur COURTHEZON et JONQUIERES (aire d'alimentation des captages).
- Arrêt des subventions aux particuliers et diminution des primes pour la performance épuratoire.

Syndicat Rhône Ventoux Page 20 sur 22 RPQS ANC 2017



0000000

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux 595, chemin de l'hippodrome BP22

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél.: 04.90.60.81.81 Fax: 04.90.63.52.95

Courriel: contact@rhone-ventoux.fr